

# Paroles de droit

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Vol. 1, n° 2, Septembre 2009

LA JUSTICE PARTICIPATIVE

## EN VOIE DE RÉVOLUTIONNER LE DROIT



LUCE SAMOISSETTE

DE PROFESSEURE DE  
DROIT FISCAL À RECTRICE

POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DE L'ÉTAT

À LA RECHERCHE  
D'UN DIALOGUE



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE



Vol. 1, n° 2, Septembre 2009

# SOMMAIRE

MOT DU DOYEN La justice transformée	3
BILLET « Je me souviens... » par Louis Dionne	4
DOSSIER ACTUALITÉ La justice participative : en voie de révolutionner le droit	5-7
ÉCHOS DE LA FACULTÉ	8-14
MATIÈRE GRISE Nouveaux professeurs Subvention majeure en droit de la santé	15
DOSSIER RECHERCHE Pouvoir discrétionnaire de l'État : à la recherche d'un dialogue	16-17
FOCUS ÉTUDIANT Parcours logique d'un étudiant en PRD	18
HOMMES ET FEMMES DE PASSION Jacques J. Anctil : une âme de guerrier	19
FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS Trois diplômés de la Faculté accèdent à la magistrature	20
PARLONS PRATIQUE Paul Corbeil : notaire en droit sportif L'expérience de justice participative du TAQ	21-22
ADDUS Mot du président, Cocktail des décideurs et Retrouvailles 2009	23-26
CLINS D'OEIL Nouvelles des diplômés	27

## CRÉDITS

*Coordination de la publication*  
Service des communications  
Université de Sherbrooke

*Rédactrice en chef*  
Diane Bergeron

*Comité de rédaction*  
Diane Bergeron, Marie-France Bureau,  
Nicolas Ouimet, Linda Nadeau, Josée Perreault,  
Daniel Proulx, Marie-Pierre Robert

*Collaborateurs*  
André-Gilles Brodeur, André Collard, Louis Dionne,  
William Dufort, Nicolas Ouimet, Linda Nadeau

*Photo de la page couverture*  
Martin Blache

*Photos*  
Martin Blache, Michel Caron, Paul Gaudet,  
André Kedl, Roger Lafontaine, Jocelyn Riendeau  
et divers collaborateurs

*Conception graphique*  
Absolu Communication Marketing

*Impression*  
K2 impressions inc.

*Paroles de droit*  
Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
819 821-8000, poste 63876  
redaction.droit@USherbrooke.ca  
Tirage : 7000 exemplaires

Pour un abonnement gratuit  
ou un changement d'adresse :  
[chang.adresse@USherbrooke.ca](mailto:chang.adresse@USherbrooke.ca)

Pour donner des nouvelles :  
[redaction.droit@USherbrooke.ca](mailto:redaction.droit@USherbrooke.ca)





MOT DU DOYEN

# LA JUSTICE TRANSFORMÉE

Chers diplômés et amis de la Faculté,

Le premier numéro de *Paroles de droit* ayant été un vif succès, c'est avec plaisir que nous récidivons! Ce second numéro fait état des diverses activités de la Faculté et met en vedette un champ d'action et de formation privilégié à Sherbrooke : les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) aussi désignés par l'expression justice participative.

La justice participative, qui s'exprime par la négociation raisonnée, par la médiation, la conciliation ou l'arbitrage, est en voie de transformer non seulement les pratiques, mais les fondements mêmes du droit. Cette idée de passer de sujets de droit passifs à acteurs de droit élaborant eux-mêmes les solutions de justice contient les germes d'une véritable révolution du droit et de son rôle dans notre société.

La justice participative se pratique dans tous les milieux, dans tous les domaines du droit et elle touche toute la société. Son impact est considérable puisqu'il s'agit d'un mouvement mondial. La Faculté en est le chef de file dans le monde francophone. Elle célèbre d'ailleurs cette année le 10<sup>e</sup> anniversaire de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle en PRD. Appuyés par notre équipe de chargés de cours, les professeurs Marquis, Lalonde et Roberge portent leur expertise en médiation bien au-delà de nos frontières. Je vous invite donc à jeter un coup d'œil attentif sur notre dossier justice participative en pages 5, 6, 7, 19 et 22.

Les succès de la Faculté s'accumulent! En droit et politiques de la santé, autre créneau stratégique où Sherbrooke excelle, la Faculté vient d'obtenir une subvention majeure des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour appuyer son programme de maîtrise et l'aider à former des candidats

de talent par le biais de bourses généreuses. Une équipe de la Faculté a également remporté deux prix prestigieux au concours francophone international des « 24 heures du droit de la santé » tenu à Montpellier en mai dernier. Enfin, la Faculté sera l'hôte en octobre d'un important colloque pancanadien réunissant à Montréal des formateurs, experts et chercheurs œuvrant dans le domaine du droit de la santé au Canada.

En terminant, je rappelle aux diplômés des promotions 1959, 1964, 1969, 1974, 1979, 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004 que vous êtes cordialement invités aux Retrouvailles 2009 qui auront lieu à Sherbrooke le samedi 19 septembre. Quelle belle occasion de renouer avec votre *alma mater* et avec vos confrères et consœurs de classe! Les années passent, mais les amitiés restent!

Au plaisir de vous y retrouver nombreux en compagnie de vos anciens professeurs!

Le doyen,

Daniel Proulx

## BILLET

# « JE ME SOUVIENS... »



... de cette Faculté de droit dynamique, située dans une région magnifique et fréquentée par une cohorte étudiante des plus sympathiques, la promotion de 1982, bien sûr. Dans l'album des finissantes et des finissants de cette 26<sup>e</sup> promotion, le premier ministre de l'époque, M. René Lévesque, mentionnait : « Cette "promotion 1982" sera pour vous toutes et vous tous un moment charnière de votre vie professionnelle et elle marque bien l'ampleur nouvelle du rôle que votre milieu, que la société attend désormais de vous. » En ce qui me concerne, il avait bien raison.

Que d'agréables souvenirs me reviennent quand je pense à mon passage à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Au fil des ans, j'y suis retourné à quelques occasions à l'invitation du doyen, M<sup>e</sup> Daniel Proulx, et à chaque passage à la Faculté, j'ai pu constater que ce qui était vrai en 1982 l'est toujours aujourd'hui. Cette Faculté est portée par un dynamisme fortement enraciné qui la pousse à se dépasser et à se démarquer. Que l'on pense ici seulement au baccalauréat en droit, au régime coopératif, au programme d'été de common law et droit transnational, à la maîtrise en droit et politiques de la santé, à la formation intégrée en droit-MBA, et j'en passe.

Déjà, à l'époque, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke m'attirait pour son approche coopérative qui en était à ses premiers balbutiements et qui m'a permis d'effectuer des stages cliniques au Bureau d'aide juridique de Magog et au sein des différents services de justice situés au Palais de justice de Sherbrooke. Cette rencontre précoce entre la théorie et la pratique, marque d'excellence de la Faculté, m'a donné la chance de déterminer rapidement que ma carrière professionnelle serait orientée vers le droit et plus particulièrement le droit criminel.

Comment oublier, également, l'honneur qui m'a été fait par la Faculté de droit et l'Université de Sherbrooke de me nommer Ambassadeur à l'occasion du 11<sup>e</sup> Gala du rayonnement des diplômés de l'Université de Sherbrooke, en 2005?

Enfin, j'ai une autre excellente raison de me souvenir de la Faculté de droit, car c'est là que j'y ai rencontré ma conjointe et ma fidèle complice Sylvie, qui, à bien des égards, m'a permis de relever les nombreux défis professionnels qui se sont présentés à moi depuis que nous avons, ensemble, quitté ce haut lieu du savoir juridique.

A handwritten signature in black ink that reads "Louis Dionne". The signature is fluid and cursive.

M<sup>e</sup> Louis Dionne  
Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
et sous-procureur général

## LA JUSTICE PARTICIPATIVE

# EN VOIE DE RÉVOLUTIONNER LE DROIT

par Diane Bergeron

Au cours des 20 dernières années, la justice participative s'est développée de façon fulgurante au Québec et ailleurs dans le monde. Cette « nouvelle forme de justice » prend plusieurs visages, comme la négociation, la médiation, la conciliation et l'arbitrage. Pourquoi cette nouvelle approche du droit fait-elle autant d'adeptes ? Quelle est son histoire et quelles en sont les perspectives d'avenir ? Voici le survol d'un phénomène qui révolutionne non seulement les pratiques, mais aussi les fondements du droit en tant que construction réalisée pour et par l'humain.

### À l'origine, deux types de médiation

Inspirée principalement de l'expérience états-unienne, la médiation civile et commerciale s'est développée au Québec au début des années 90 par le biais d'initiatives de praticiens des domaines juridique et commercial. En 1995, le milieu juridique québécois s'est concerté pour démarrer un projet-pilote de médiation complémentaire à la Cour supérieure du Québec en matières civiles et commerciales.

Du côté de la médiation judiciaire, un projet-pilote a été lancé à la Cour d'appel du Québec en 1997 sous l'impulsion de la juge Louise Otis. Ce projet, dans lequel le juge agit comme médiateur, a connu un si grand succès que le législateur québécois a intégré la médiation judiciaire, sous l'appellation « conférence de règlement à l'amiable », lors de la réforme du *Code de procédure civile du Québec* de janvier

2003. Depuis, la médiation judiciaire est pratiquée par tous les tribunaux québécois.

### Vers une justice plus humaine

« C'est lors de mes études de maîtrise à Cambridge en 1987 que j'ai vraiment réalisé tout le potentiel de la justice participative », raconte **Louis Marquis** (LL.B., 1986), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. « Dans le cadre du cours intitulé *Pacific Settlement of Disputes*, poursuit M. Marquis, le professeur Eliu Lauterpacht révélait une vision où le droit est animé d'un esprit constructif et rassembleur. Ce cours m'a permis de confirmer une conviction naissante : l'avenir du droit devait être lié à ce qu'on qualifiait, à l'époque, de modes alternatifs de résolution des conflits. »

Cette conviction est à la base de la fondation des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en prévention et règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit de l'Université



de Sherbrooke. Dès sa nomination comme vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté de droit, le professeur Marquis a œuvré à la mise sur pied de cette discipline qui ne s'enseignait nulle part au Québec.

Lancés en 1999, les programmes de PRD fêtent leurs 10 ans cette année. Ces programmes comprennent la maîtrise, le diplôme et le microprogramme. À partir de 2000, la professeure **Louise Lalonde** (LL.B., 1984) en a assumé la direction jusqu'en 2008. Depuis, les programmes sont dirigés par **Jean-François Roberge** (LL.B., 1996, LL.M., 2003, LL.D., 2007). *Paroles de droit* a rencontré ces trois protagonistes qui voient la justice participative se déployer de très près.

**Paroles de droit : Pour quelle raison êtes-vous un adepte des modes de prévention et de règlement des différends (PRD) ?**

**Jean-François Roberge :** Mon expérience comme avocat m'a démontré qu'en matière de litige, 80 % des préoccupations des justiciables ne sont pas pertinentes pour déterminer s'ils ont des droits ou non. Le système judiciaire et le droit sont donc limités pour répondre aux véritables besoins des citoyens. Les modes de PRD apportent des possibilités nouvelles de résolution des conflits qui englobent les enjeux juridiques, éthiques, psychologiques et relationnels.





Jean-François Roberge, directeur des programmes de PRD. Photo prise lors d'un séjour de formation à Paris auprès de l'École nationale de la magistrature française.



Louis Marquis, fondateur des programmes de PRD et professeur à la Faculté de droit.



Louise Lalonde, directrice des programmes de PRD de 2000 à 2008, cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé.

De plus, ils favorisent la construction de solutions plus satisfaisantes parce qu'elles sont élaborées par les parties en cause.

**Louise Lalonde :** Les modes de PRD permettent d'aller au-delà du litige qu'appréhendent les tribunaux. Plus encore, ils favorisent la construction de relations futures, qu'elles soient d'affaires ou personnelles, contrairement au procès qui bien souvent se solde par une rupture des relations.

**Louis Marquis :** Traditionnellement, le droit est la représentation d'un système autosuffisant de règles et de normes. Dans chaque cas, les questions sont résolues par l'entremise d'une démarche d'identification de la réponse déjà existante, présumée seule et unique. Au fil de mes expériences en justice participative, j'ai pu relativiser chacune de ces vérités et, jusqu'à un certain point, revisiter mon droit.

**PdeD :** Qu'est-ce qui fait le succès des modes de PRD?

**J.-E.R. :** À une autre époque, le symbolisme entourant le droit légitimait une justice formelle et autoritaire, plus distante et hermétique aux besoins des citoyens. Aujourd'hui, les justiciables ont des attentes que le système judiciaire traditionnel et le droit plus largement ne comblent pas. Ces attentes concernent

notamment l'accessibilité à la justice, l'adaptation des solutions offertes et le besoin d'une justice basée sur les valeurs des personnes en cause.

**L.L. :** Les juristes sont de plus en plus conscients de l'insuffisance du judiciaire pour régler les conflits. Ainsi, de plus en plus de gens comprennent les modes de PRD bien au-delà de l'économie en temps et argent qu'ils permettent par ailleurs.

**PdeD :** Y a-t-il des détracteurs des modes de PRD?

**L.M. :** Les modes de PRD sont reconnus comme une réalité et en ce sens, ils ne sont plus remis en question. Ce qu'on voit surtout, c'est de la méconnaissance. Certains juristes ne voient pas d'intérêt à les pratiquer. Les ordres professionnels doivent continuer à insister à ce chapitre.

**PdeD :** Les modes de PRD trouvent-ils plus d'adeptes chez les juristes que chez les non-juristes?

**L.L. :** Autant les juristes que les non-juristes, qui interviennent par exemple en organisation, intègrent des pratiques de PRD dans leurs interventions. Toutefois, les juristes travaillent souvent à proximité de zones de conflit, lieux privilégiés de la pratique des modes de PRD.

**PdeD :** Que peut apporter la pratique des modes de PRD à des avocats et à des notaires de carrière?

**L.L. :** De tout temps, les avocats et les notaires ont pratiqué la négociation. Par ailleurs, la pratique des modes de PRD est devenue incontournable compte tenu de l'intégration dans le système de justice de la médiation judiciaire à presque tous les niveaux de juridiction, de la justice administrative à la Cour d'appel. Le rôle que les juristes sont appelés à y jouer est fort différent de leur rôle traditionnel de représentant; ils deviennent parties du processus et conseillers de leurs clients.

**PdeD :** Quels domaines du droit auraient avantage à mieux intégrer les modes de PRD?

**L.L. :** Aucun domaine du droit ne peut faire l'économie des modes de PRD.

**PdeD :** Professeure Lalonde, vous êtes cotitulaire de la Chaire de recherche de droit et gouvernance de la santé. Quel sera son apport en matière de PRD?

**L.L. :** La Chaire entend explorer l'univers de la gouvernance en situant les modes de PRD – qui ont la richesse d'interpeller les acteurs – comme une voie privilégiée pour construire une nouvelle gouvernance, qu'elle soit organisationnelle ou étatique.



Les formateurs de la Faculté de droit et les dirigeants du Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Dakar. Photo prise en avril 2008 lors de la formation des 60 premiers médiateurs commerciaux accrédités du Sénégal.

## Le succès de la Faculté de droit en matière de PRD

**PdeD :** Qu'est-ce qui fait le succès des formations en PRD offertes par la Faculté de droit?

**J.-F.R. :** En matière de PRD, l'Université de Sherbrooke est la référence dans le monde francophone. Nous avons le programme universitaire le plus développé par lequel 400 spécialistes de haut niveau ont été formés en 10 ans. Ces 400 « PRDistes » évoluent dans une multitude de secteurs (relations de travail, droit, psychologie, génie, commerce, industrie de la construction, sphère sociale, etc.) et agissent comme vecteur d'initiatives en PRD dans leur organisation.

Outre les programmes universitaires, la Faculté de droit offre des formations sur mesure aux organisations juridiques et non juridiques sur plusieurs continents. En collaboration avec l'Institut national de la magistrature, elle a formé tous les juges du Québec à la médiation judiciaire et participe également à la

formation des juges anglophones des autres provinces canadiennes. Elle a aussi donné des formations aux magistrats de plusieurs pays, dont la France, le Brésil et la Belgique. En médiation civile et commerciale, elle a déployé ses formations au Sénégal, en collaboration avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, et au Bénin. Que ce soit en médiation judiciaire ou en médiation civile et commerciale, les demandes de formation ne cessent d'affluer, au Canada comme ailleurs dans le monde.

## Perspectives d'avenir

**PdeD :** Selon vous, où en sera le Québec en matière de justice participative (ou de PRD) dans 20 ans?

**J.-F.R. :** Aujourd'hui, les modes de PRD forment une discipline prometteuse pour favoriser l'ouverture, le dialogue et le changement des mentalités. Dans 20 ans, il s'agira d'une discipline de base. Au Québec, un changement de culture se sera opéré, notamment dans le milieu juridique. La famille des « PRDistes » sera très nombreuse et plusieurs personnes de ce réseau occuperont des postes stratégiques.

**L.M. :** Avec l'implantation des programmes de PRD au 2<sup>e</sup> cycle, une étape importante a été franchie. La prochaine étape consiste à intégrer la justice participative dans la formation de premier cycle universitaire en droit. Je propose que la première session d'études au baccalauréat soit entièrement consacrée à la justice participative, car la façon dont l'étudiant est initié à la connaissance juridique a un impact majeur et durable sur sa conception du droit. Je crois également que le gouvernement du Québec devrait faire de la justice participative l'un des éléments-clés de son leadership sur la scène internationale.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?



La Faculté de droit de l'UdeS accueille plus de 800 étudiants à ses programmes de baccalauréat et environ 400 aux cycles supérieurs. Elle comptera aussi 6511 diplômés le 26 septembre prochain, jour de la grandiose collation des grades de l'Université de Sherbrooke.



LUCE SAMOISSETTE

# DE PROFESSEURE DE DROIT FISCAL À RECTRICE



Certains l'ont connue lorsqu'elle étudiait à la Faculté. D'autres ont bénéficié de son enseignement en droit fiscal. **Luce Samoisette** (LL.B. 1981, D.D.N. 1982) préside maintenant au développement de l'Université de Sherbrooke. Elle entrevoit une période de consolidation pour l'établissement qu'elle dirige. « Après la croissance importante qu'a connue l'Université, il est maintenant temps de voir comment on peut mieux organiser les grands développements des dernières années », dit-elle. Femme rigoureuse et attentive aux autres, elle entreprend son mandat avec la même intention que pour tous les postes de gestion qu'elle a occupés : être à l'écoute des gens et trouver avec eux des moyens de relever les défis qu'ils rencontrent.

La nouvelle rectrice n'a jamais eu de plan de carrière en gestion. « Mon ambition consistait à être professeure à la Faculté de droit. Je voulais rendre la fiscalité accessible à tous, accompagner les étudiants, publier des articles de recherche et donner des conférences. » Parmi ses réalisations, on retrouve la mise sur pied de deux cours traitant du financement et de la fiscalité des entreprises selon la méthode de

l'apprentissage par problèmes. Très appréciés, ces cours se donnent encore aujourd'hui. « Mon défi était de donner le goût aux étudiants de faire de la fiscalité. Comme il s'agissait d'une matière mal aimée, j'étais particulièrement fière lorsque des étudiants s'intéressaient assez à ce domaine pour entreprendre la maîtrise en fiscalité », raconte la professeure, manifestement passionnée par sa spécialité.

Embauchée comme professeure à la Faculté de droit en 1993, elle assume rapidement des responsabilités administratives. En 1996, le doyen d'alors, **Jean-Guy Bergeron**, lui propose la fonction de vice-doyenne à l'enseignement. Son engagement évolue ensuite vers la gestion universitaire. En 1998, elle devient secrétaire générale de l'Université. Puis, en 2001, elle accepte les fonctions de rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration, postes qu'elle occupe jusqu'en 2007. « Tout au long de mon parcours de gestionnaire, c'est toujours en réponse à des demandes de collègues que je me suis engagée dans l'administration. »

Luce Samoisette est la première femme à diriger l'Université de Sherbrooke. « Jamais

je n'ai fait la distinction entre une femme et un homme pour occuper des postes de responsabilité. De mon point de vue, c'est la compétence des personnes qui doit primer », souligne Luce Samoisette. Son équipe de direction compte cinq femmes et trois hommes, dont la professeure de la Faculté de droit **Lucie Laflamme**, qui a été nommée vice-rectrice aux études.

Interrogée sur ses années d'études à la Faculté de droit, Luce Samoisette évoque la curiosité qui l'habitait alors. « C'était très stimulant au niveau intellectuel. Explorer les différents domaines du droit donnait accès à une matière très vaste. » En tant qu'étudiante, elle a particulièrement apprécié la taille réduite des groupes, qui rendait les professeurs plus accessibles. En regardant le chemin parcouru depuis la fin de ses études, elle conclut : « Quand on est assis dans la classe au baccalauréat en droit, on pense qu'on fera le Barreau ou le diplôme de droit notarial et qu'on pratiquera ensuite dans un cabinet de droit toute sa vie. Mais cette formation n'est qu'un début, et c'est vrai qu'elle nous mène partout. J'en suis la preuve vivante ! »



## COLLOQUE PANCANADIEN LES 2 ET 3 OCTOBRE PROCHAIN

# UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC EN DROIT DE LA SANTÉ

Les 2 et 3 octobre prochain se tiendra à Montréal la 5<sup>e</sup> Conférence nationale en droit de la santé. Parmi les experts chevronnés qui prendront part à l'événement, on retrouve des spécialistes issus de divers domaines : droit, politique publique, éthique, médecine, sciences infirmières, etc. Ce colloque vise à identifier les grands défis en droit et politiques de la santé au Québec et au Canada, et à formuler des pistes de solution afin de faire un pont entre l'expertise et la prise de décision dans ce secteur-clé de la société.

« Les grands défis dont il sera question réfèrent à des initiatives réalisables et ayant un impact réel sur les problèmes névralgiques dans le secteur de la santé au Canada », expose



Les trois organisateurs du colloque : Catherine Régis, Michaël Gagnon et Robert P. Kouri.

**Catherine Régis** (LL.M. 2004), organisatrice de l'événement et directrice des programmes de droit et politiques de la santé à la Faculté de droit. Le professeur **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) et le professionnel de recherche **Michaël Gagnon** (LL.B. 1996, Dipl. 2<sup>e</sup> cycle 2005) font aussi partie du comité organisateur. Se tenant pour la première fois au Québec, ce colloque réunira environ 150 participants. La plupart d'entre eux sont juristes, chercheurs, décideurs publics et gestionnaires.

Ce colloque est reconnu par le Barreau aux fins de la formation continue. Pour information ou inscription :

[www.health-conference-sante-droitsherbrooke2009.ca](http://www.health-conference-sante-droitsherbrooke2009.ca)

## LES « 24 H DU DROIT DE LA SANTÉ »

# SHERBROOKE REMPORTE DEUX PRIX PRESTIGIEUX



Les trois participants de Sherbrooke : Jean-Sébastien Sauvé, Brigitte Massé et Éric Folot.

Passer la nuit à monter sa théorie de la cause, sous pression, dans un autre système de droit que le sien, en dépit du décalage horaire et des divergences de vues entre coéquipiers : voilà qui résume assez bien le défi auquel s'est livrée la délégation de Sherbrooke en participant aux « 24 h du droit de la santé ». Cette course contre la montre, qui en était à sa 7<sup>e</sup> édition, avait lieu à Montpellier les 18 et 19 mai dernier. C'était la première fois que la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke participait à l'aventure. Contre toute attente, elle a raflé les deux prix les plus prestigieux !

Le Prix du meilleur plaideur est allé à Jean-Sébastien Sauvé, tandis que le Prix de la meilleure équipe (pour le mémoire et pour la plaidoirie) a été remporté par une équipe internationale composée principalement des participants de Sherbrooke. Cette double victoire a suscité bien des éloges à l'endroit de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. « L'expérience confirme que Sherbrooke a l'étoffe pour participer à tous les concours de droit à l'international », déclare la professeure **Catherine Régis** (LL.M. 2004), directrice des programmes de droit et politiques de la santé. Cette dernière a encadré la participation des étudiants de Sherbrooke, seule délégation du Québec.

## ACTIVITÉS CLINIQUES

# LES PARTENAIRES DU GRAND MONTRÉAL SE MULTIPLIENT

Ancêtre du régime coopératif, le Programme d'activités cliniques de la Faculté donne la possibilité à l'étudiant de troquer le banc d'école pour la chaise du juriste, l'espace de quelques heures par semaine. Depuis quelques années, de plus en plus d'organisations de la grande région de Montréal accueillent des étudiants dans le cadre du Programme. C'est le cas du Centre jeunesse de Montréal, d'Educaloi et de la Clinique juridique de l'Université Concordia.

« Cette demande croissante ne peut que nous réjouir », souligne M<sup>e</sup> **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B. 1984), coordonnatrice des

activités pédagogiques de recherche et communication du 1<sup>er</sup> cycle. « Nous répondons ainsi aux besoins de nouveaux partenaires tout en élargissant les horizons de pratique de nos étudiants. » M<sup>e</sup> Gaulin organise chaque printemps le Carrefour de l'engagement étudiant, grande foire d'informations qui met en contact les futurs juristes et les organismes partenaires du Programme. Plus de 250 étudiants ont participé à l'événement cette année.

## LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE FIDÈLE ALLIÉ DEPUIS 35 ANS

Le Centre communautaire juridique de l'Estrie et la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke sont de fidèles alliés depuis 1973, année de la mise sur pied de l'Aide juridique. « C'est dans le contexte du programme d'activités cliniques de la Faculté de droit que ce partenariat s'est d'abord imposé », raconte M<sup>e</sup> **André Collard** (LL.L. 1975), directeur général du Centre. Ce programme permet à des étudiants de la Faculté de s'exercer à la pratique juridique par des activités bénévoles et créditées dans le cadre des études en droit.

Grâce au programme d'activités cliniques, des centaines d'étudiants de 3<sup>e</sup> année ont pu prendre le pouls de la pratique du droit à travers ses diverses réalités. « Plusieurs de ces étudiants ont pu se familiariser avec l'exercice du droit au service d'une clientèle défavorisée, ce qui a donné naissance à des vocations. Cela a même pavé la voie à des postes permanents, souligne M<sup>e</sup> Collard.

Plusieurs avocats de l'aide juridique ont agi comme chargés de cours à la Faculté, notamment en droit social, en droit familial, en droit administratif et en droit de la protection du consommateur. La Faculté a ainsi pu profiter de l'expertise de praticiens dans ces domaines. Échange de bons procédés, les membres du corps professoral de la Faculté se sont succédé au conseil d'administration du Centre, permettant ainsi à l'expertise facultaire de profiter à la communauté juridique. Ces professeurs engagés sont **Jacques Lemay** (LL.L. 1967), **Jean-Guy Bergeron**, **Jacques Auger** (LL.L. 1969), **Jean-Louis Dubé**, **Robert Tétrault** (LL.L. 1977) et **Jean Melanson** (LL.L. 1957).

M<sup>e</sup> **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971), qui a été directeur de division du Centre jusqu'en 2009, agit depuis plusieurs années à titre de président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke. La liste des collaborations fructueuses entre la Faculté et Centre communautaire juridique de l'Estrie pourrait s'allonger davantage. « C'est une longue histoire d'amour destinée à se poursuivre », conclut M<sup>e</sup> Collard.



M<sup>e</sup> Éliane-Marie Gaulin en compagnie de partenaires du Programme d'activités cliniques, M<sup>e</sup> Mario Proulx (LL.B. 1980) et M<sup>e</sup> André Collard (LL.L. 1975), respectivement directeur de divisions et directeur général au Centre communautaire juridique de l'Estrie. Photo prise lors du Carrefour de l'engagement étudiant 2009.



## PRIX DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC PASCAL FRÉCHETTE LAURÉAT DU CONCOURS JURIDIQUE 2008

Pascal Fréchette (LL.B. 1996), chargé de cours à la Faculté de droit, a remporté le prestigieux Concours juridique 2008 de la Fondation du Barreau du Québec dans la catégorie Manuscrit d'article juridique. Intitulé « La qualification des contrats », l'article primé est issu de son mémoire de maîtrise. Ce dernier a mérité un autre honneur, soit le Prix Henri-Capitant 2009 pour le meilleur mémoire de maîtrise en droit privé.



## BOURSE D'ÉTUDES DE L'HONORABLE PAUL MARTIN PÈRE EMMANUEL GOULET VA ÉTUDIER À CAMBRIDGE

Fraîchement diplômé au baccalauréat en droit avec MBA, Emmanuel Goulet (LL.B.-MBA 2008) entreprend en octobre sa maîtrise en droit à l'Université Cambridge en Angleterre. L'étudiant est l'heureux récipiendaire de la Bourse d'études du très honorable Paul Martin père. Il se dit très fier d'agir comme ambassadeur de son *alma mater* à l'étranger!



Le président du Réseau PME INTER Notaires, M<sup>r</sup> François Sylvestre, en compagnie de Tommy Fréchette.

## PME INTER NOTAIRES UNE BOURSE D'ÉTUDES POUR TOMMY FRÉCHETTE

PME INTER Notaires a attribué une bourse d'études de 5000 \$ à Tommy Fréchette (LL.B. 2008) en reconnaissance de son esprit « d'entrepreneurship » et de son engagement envers la profession notariale. Le programme de bourse d'études de PME INTER Notaires est destiné aux étudiants du baccalauréat en droit qui confirment leur inscription en droit notarial.

# POUR QUE LA TRADITION D'EXCELLENCE SE POURSUIVE

Depuis sa fondation en 1954, la Faculté de droit offre des formations de pointe, branchées sur la pratique et ajustées aux défis d'un monde changeant. C'est grâce aux réalisations et aux succès de chacun de nous, diplômés, professeurs et partenaires, que la Faculté se démarque au Québec et ailleurs dans le monde. Pour que cette tradition d'excellence se poursuive, la Faculté compte non seulement sur le rayonnement de ces acteurs, mais également sur leur générosité. **Appuyons financièrement l'essor de notre faculté et assurons ainsi une relève d'envergure!**

### Pour faire un don

Visitez le [www.USherbrooke.ca/droit](http://www.USherbrooke.ca/droit)  
Cliquez sur « Je veux donner à ma faculté »



M<sup>re</sup> Linda Nadeau (LL.B. 1991)  
Agente de développement  
Faculté de droit





Le doyen Daniel Proulx et le juge Oscar d'Amours, membres du comité organisateur des Journées, encadrent la professeure Carmen Lavallée et Jean Zermatten, conférencier et directeur de l'Institut international des droits de l'enfant.

## DROITS DE L'ENFANT : UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Cette année encore, la Faculté a organisé les Journées d'échanges pluridisciplinaires Charles-Coderre, de concert avec la Fondation Charles-Coderre. L'événement s'est déroulé les 6, 7 et 8 mai à Longueuil. La rencontre avait pour thème « Une société à la recherche de son équilibre dans le soutien de l'enfant et des parents : une réflexion à la lumière de la *Convention relative aux droits de l'enfant* ». Cette thématique a été choisie pour souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies et le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption au Québec de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

« Ces Journées visent à établir un dialogue entre les intervenants des milieux juridique et social. Il s'agit du seul forum du genre au

Québec », indique la professeure **Carmen Lavallée** (LL.B. 1992), spécialiste des droits de l'enfant et de la famille à la Faculté de droit et membre du comité scientifique des Journées. Se tenant généralement aux deux ans, ce colloque réunit des juristes et divers acteurs œuvrant auprès de la jeunesse et des familles, ainsi que des étudiants en droit et en service social.

La Fondation Charles-Coderre a été lancée en 1979 par le juge Oscar d'Amours. L'un de ses objectifs principaux consiste à contribuer, par la recherche et la formation, à la promotion et à l'avancement du droit social. Pendant de nombreuses années, c'est le professeur **Claude Boisclair** (LL.L. 1965), aujourd'hui retraité, qui collaborait à l'organisation des Journées.

### SAVIEZ-VOUS QUE ?

Claude Longpré-Poirier, diplômée de la Faculté en 2008, est l'arrière-petite-fille d'Albert Leblanc, le doyen fondateur de la Faculté de droit. Albert Leblanc est né à Sherbrooke le 29 mai 1899. Reçu au Barreau en 1924, il a pratiqué le droit à Sherbrooke et en 1953, il a fait partie du « comité secret » qui, réuni autour de l'archevêque de Sherbrooke, va piloter le dossier de la création de l'Université de Sherbrooke en 1954. Décédé à Sherbrooke le 30 octobre 1975, ce pionnier a aussi participé à la révision du *Code de procédure civile du Québec* en 1961.



## UNE EMPLOYÉE ESTIMÉE À LA RETRAITE

Figure bien connue des étudiants, **Hélène Bérard** a pris sa retraite en février dernier. Secrétaire dévouée, elle était entrée à la Faculté en 1968. À l'époque, on l'appelait M<sup>me</sup> Simoneau, nom de famille de son mari. Elle a d'abord travaillé au poste d'accueil et au bureau du secrétaire de Faculté **Jacques Lemay** (LL.L. 1967). Les étudiants l'ont surtout connue en tant que secrétaire du vice-doyen aux affaires étudiantes. « J'ai aimé travailler avec les étudiants, je me sentais utile auprès d'eux », mentionne Hélène Bérard. « Qu'est-ce qu'on ferait sans vous?! », s'exclamaient parfois l'un d'eux. De retour d'un séjour d'études en Europe, une étudiante lui a déjà dit : « Ça prendrait des madames Bérard là-bas! »

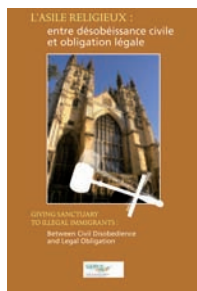
# PARUTIONS RÉCENTES

Vincente Fortier (dir.), **Sébastien Lebel-Grenier** (dir.) et autres, *Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke – La parole et le droit*, Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 2009, 272 p.



Paroles d'adultes citoyens, paroles d'enfants victimes, paroles de croyants dans l'univers hospitalier, rôles de la parole dans la production des normes : voilà quelques-unes des avenues explorées par des juristes français et québécois dans cet ouvrage. Ce dernier est le fruit des 3<sup>es</sup> Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke, qui ont eu lieu en juin 2008.

Lorraine Derocher (dir.), Claude Gélinas, **Sébastien Lebel-Grenier** et Pierre Noël, *L'asile religieux : entre désobéissance civile et obligation légale / Giving Sanctuary to Illegal Immigrants : Between Civil Disobedience and Legal Obligation*, Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 2009, 317 p.



Issu du 3<sup>e</sup> colloque international du Groupe de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), ce volume rend compte d'expériences vécues dans divers pays et permet ainsi de mieux cerner les enjeux religieux, sociaux, éthiques et juridiques liés au phénomène de l'asile religieux.

**Louise Lalonde** (dir.), France Jutras, André Lacroix et Johane Patenaude, *Mélanges Georges A. Legault – L'éthique appliquée, par-delà la philosophie, le droit, l'éducation*, Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 2008, 266 p.



Georges A. Legault, professeur de l'Université de Sherbrooke maintenant retraité, a fait œuvre de pionnier au Québec en éthique appliquée. Les auteurs de ce livre traitent de l'un ou l'autre des trois axes qu'il a développés au cours de sa carrière : l'éthique appliquée comme pratique philosophique, le rapport entre l'éthique et le droit, la formation éthique des personnes.

**Marie-France Bureau**, *Le droit de la filiation entre ciel et terre : étude du discours juridique québécois*, Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2009, 300 p.



Depuis 1980, les questionnements autour de l'encadrement juridique des liens filiaux se sont multipliés en raison de nouvelles réalités telles que les procréations assistées et l'homoparentalité. Cet ouvrage analyse le discours doctrinal des dernières années en matière de filiation. Ce faisant, il dégage les idées phares s'articulant autour des différents concepts de filiation.

**Catherine Choquette** et Alain Létourneau, (dir.), *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*, Éditions MultiMondes, Québec, 2008, 364 p.



Cet livre fournit de l'information utile à tous les acteurs de l'eau : gestionnaires, producteurs agricoles, industriels, ONG, municipalités, gouvernements, organismes de bassin versant, citoyens, etc. Sous la direction de deux spécialistes de l'Université de Sherbrooke, 23 auteurs y font un bilan de la situation, six ans après l'établissement de la politique de l'eau.

**Lucie Laflamme**, **Robert P. Kouri**, **Suzanne Philips-Nootens**, *Le mandat donné en prévision de l'incapacité*, Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2008, 252 p.



Cet ouvrage analyse le mandat donné en prévision de l'incapacité sous l'angle de la protection de la personne en perte d'autonomie et de l'administration de son patrimoine. Il développe notamment les thèmes de la rédaction du mandat, de son contenu, de sa mise en œuvre et de la fonction de mandataire.

**Sébastien Lanctôt**, (dir.), Paul A. Melançon (dir.), et autres, *Commentaires sur le droit des assurances et textes législatifs et réglementaires*, Markham, LexisNexis, 2008, 684 p.



Cet ouvrage exhaustif, qui s'adresse à tous les acteurs du domaine de l'assurance, réunit l'ensemble des lois et règlements constituant le cadre normatif du droit de l'assurance au Québec ainsi que des commentaires qui en facilitent la compréhension. Une mine d'informations rapide à consulter.

**Geneviève Dufour** et Nicolette Kost-de-Sèvre, (dir.), *Droit international économique : Notes et documents*, Montréal, LexisNexis, 2008, 640 p.



À l'heure de la mondialisation, cet ouvrage de référence unique en son genre réunit les documents internationaux les plus pertinents en matière de droit international économique. Les commentaires et annotations des auteurs permettent d'accélérer la consultation et de faciliter la compréhension de ces documents.



La délégation de Montpellier en compagnie de quelques hôtes sherbrookoïses : Bernard Durand, Vincente Fortier, Malo Depincé, Marie-Élisabeth André, Daniel Proulx, Martine Fabre et Sébastien Lebel-Grenier.

## RENCONTRES JURIDIQUES MONTPELLIER-SHERBROOKE

# UN IMPACT CONCRET SUR L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES EN DROIT

Par *Nicolas Ouimet*

Des liens étroits se sont tissés entre les facultés de droit de Sherbrooke et de Montpellier, particulièrement dans le cadre des Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke. La 4<sup>e</sup> édition de cet événement annuel, qui a lieu en alternance à Sherbrooke et à Montpellier, se tenait à Sherbrooke les 28 et 29 mai dernier.

« De ces Rencontres naissent des collaborations multiples qui ont un impact concret sur la formation et l'avancement des connaissances en droit », souligne **Sébastien Lebel-Grenier**, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté de droit et coorganisateur des 4<sup>es</sup> Rencontres. « Elles permettent d'une part la mise en commun de réflexions sur des problématiques juridiques émergentes, ce qui assure la pertinence et l'avant-gardisme de nos programmes et de nos recherches. D'autre part, elles ont facilité la mise en place de programmes conjoints et de cotutelles favorisant l'internationalisation de la formation juridique », ajoute le professeur Lebel-Grenier.

Concrètement, ce partenariat donne accès à des sessions d'échanges et à des programmes bilingues, autant pour les étudiants

français que québécois. Les professeurs ne sont pas en reste, puisque cette collaboration leur permet d'effectuer des séjours de recherche à l'étranger. **Suzanne Comtois** (LL.L. 1976), **Louise Lalonde** (LL.B. 1984), **Sébastien Lebel-Grenier** et **Lucie Laflamme** ont ainsi pu séjourner à Montpellier.

Plusieurs professeurs de la Faculté ont présenté une communication lors de ces rencontres à saveur internationale. **Suzanne Comtois** (LL.L. 1976) a développé le thème de la participation citoyenne à la protection juridique de l'environnement. **Mathieu Devinat** a brossé un tableau historique du processus d'émancipation de la Cour suprême du Canada. **Geneviève Dufour** a traité des produits fabriqués par des enfants au regard des règles de l'OMC. **Luc Grenon** a jeté un éclairage sur la dépense fiscale relative à la bienfaisance. **Sébastien Lanctôt** s'est penché sur la liberté contractuelle et la segmentation des risques dans le domaine de l'assurance. **Sébastien Lebel-Grenier** a abordé les droits fondamentaux des parents et des enfants au regard des croyances et pratiques religieuses. Enfin, **Marie-Pierre Robert** a situé la responsabilité pénale de l'enfant-soldat.

### Lancement des actes des 3<sup>es</sup> Rencontres

Dans la foulée des 4<sup>es</sup> Rencontres a eu lieu le lancement des actes des 3<sup>es</sup> Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke. Sous le thème « La parole et le droit », celles-ci portaient sur l'influence du droit dans les dialogues présents dans notre société. Il est possible de se procurer l'ouvrage auprès des Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS), dirigées par le professeur **Stéphane Bernatchez**. Les actes des 4<sup>es</sup> Rencontres seront disponibles en 2010.



Stéphane Bernatchez, directeur des Éditions RDUS, lors du lancement des actes des 3<sup>es</sup> Rencontres.





Le professeur Robert P. Kouri en compagnie d'étudiants de la Faculté.

## 1,95 MILLION \$ POUR LA FORMATION EN DROIT DE LA SANTÉ

Sherbrooke compte parmi les quatre universités canadiennes ayant obtenu 1,95 million \$ pour le Programme de formation en droit et politiques de la santé des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ce financement, échelonné sur six ans, vise également l'Université de Toronto, l'Université d'Alberta et l'Université Dalhousie.

« Ce Programme permettra de former des spécialistes outillés pour gérer les développements juridiques en matière de santé », explique **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965), professeur à la Faculté de droit et co-responsable du Programme auquel collabore également la professeure **Catherine Régis** (LL.M. 2004) en tant que directrice de la maîtrise en droit et politiques de la santé de la Faculté de droit. Ce projet conjoint prévoit entre autres l'octroi de bourses d'études supérieures, la tenue de colloques nationaux et de séminaires multidisciplinaires ainsi que le mentorat d'étudiants par les meilleurs experts du pays.

Il s'agit de la plus importante subvention accordée à ce jour à la Faculté de droit. Cette dernière s'est jointe au Programme à l'invitation des trois autres universités.

« L'admission de notre faculté dans ce club sélect et l'obtention de cette subvention majeure sont autant de reconnaissances de l'excellence de nos formations en droit et politiques de la santé. Cela confirme également notre positionnement stratégique au sein des ligues majeures au Canada dans ce domaine », déclare avec enthousiasme le doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976).

### Les subventions de recherche foisonnent à la Faculté

Au cours des derniers mois, un nombre important de professeurs de la Faculté ont reçu des subventions d'une pluralité d'organismes subventionnaires, dont le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Autorité des marchés financiers et la Fondation du Barreau du Québec. Les projets subventionnés traitent de thèmes aussi variés que le droit de l'environnement, le droit administratif, le droit de la santé, la justice participative, la responsabilité civile, le droit des affaires et le droit bancaire.

## QUATRE NOUVEAUX PROFESSEURS EN 2009



**DAVID GILLES**

Diplômé de plusieurs universités européennes, David Gilles est docteur en droit de l'Université d'Aix-Marseille III. Spécialisé en droit privé, en philosophie et en histoire du droit, il a enseigné depuis 2005 dans plusieurs universités québécoises.



**FINN MAKELA**

Finn Makela a étudié la philosophie (B.A. McGill, M.A. Carleton) avant de se consacrer au droit (LL.B. et B.C.L. McGill). Le professeur Makela se spécialise en droit du travail, en théorie et en épistémologie du droit ainsi qu'en méthodologie de la recherche juridique.



**ANNE-MARIE SAVARD**

Anne-Marie Savard termine des études doctorales à l'Université Laval où elle a enseigné pendant de nombreuses années en droit des personnes et de la famille. Titulaire d'une maîtrise en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke, elle est également très active au sein du réseau de la santé québécois.



**ÉDITH VÉZINA**

Diplômée de Sherbrooke, Édith Vézina (LL.B. 1999, D.D.N. 2000) est notaire depuis 2001. Elle termine une thèse de doctorat traitant de l'évolution des systèmes de paiement internationaux. Son expertise porte sur le droit international privé de même que sur le droit international économique.

# POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DE L'ÉTAT À LA RECHERCHE D'UN DIALOGUE

par Nicolas Ouimet

Les effets de son action sont omniprésents dans nos vies quotidiennes. On la critique, on la scrute, parfois même on la craint. Elle est source de frustration pour les uns, dernier recours ou partenaire obligé pour les autres et elle prend des formes aussi variées que complexes. On l'aura peut-être deviné : c'est l'Administration publique.

Il y a quelques années, la professeure **Geneviève Cartier** a commencé à s'intéresser à l'un des aspects les plus controversés du fonctionnement de l'Administration publique : le pouvoir discrétionnaire. Fréquemment, le législateur délègue à l'une ou l'autre composante de l'exécutif le pouvoir de prendre une décision sans que ne soient précisément fixés, dans la loi, les critères sur la base desquels elle peut être rendue. Le décideur dispose alors d'une marge de manœuvre. Dans quelle mesure cette marge de manœuvre est-elle régie par le droit? Pour partie, la jurisprudence considère que cette marge de manœuvre répond essentiellement à des considérations de nature politique; qu'elle est, en d'autres termes, l'exercice d'un pur pouvoir. La professeure Cartier estime plutôt que la discrétion est non seulement soumise au droit, mais que l'individu visé par l'exercice de la discrétion a un rôle fondamental à jouer dans le maintien de cette légalité.

En entamant ses études de doctorat, au hasard de ses premières lectures, elle découvre un article qui lui permet de tracer ce qui deviendra un des fils conducteurs de sa thèse, la notion d'« autonomie relationnelle ». Cette dernière suppose que l'individu ne devient pleinement autonome qu'à travers les rapports constructifs qu'il entretient avec son entourage familial et social, mais aussi avec l'État. Comment dès lors faire de l'exercice de la discrétion une occasion de créer un rapport constructif entre l'Administration publique et l'individu, de manière à respecter l'autonomie de ce dernier? « À travers l'exercice de la discrétion comme dialogue » selon la professeure Cartier.

En 2004, elle obtient un doctorat de l'Université de Toronto pour sa thèse intitulée *Reconceiving Discretion : From Discretion as Power to Discretion as Dialogue*. Elle y propose une nouvelle conception du pouvoir discrétionnaire en droit administratif susceptible d'expliquer et surtout de justifier l'exercice de ce type de pouvoir au sein de l'État contemporain. Pour y arriver, elle puise à même les plus grandes décisions de la Cour suprême du Canada sur le sujet. À l'origine hésitante à exercer un contrôle judiciaire sur l'exercice de la discrétion, la Cour articulera au fil des ans toute une série de règles et de principes qui mèneront à la reconnaissance de limites juridiques à cet exercice, que ces limites soient ou non explicitement prévues par des lois.

Parmi les décisions de la Cour suprême retenues aux fins de sa thèse figure évidemment la célèbre affaire *Roncarelli c. Duplessis* dans laquelle le juge Rand affirme sans équivoque qu'il n'existe rien de tel qu'un pouvoir discrétionnaire sans entrave. Mais l'affaire *Roncarelli* ne prendra véritablement son sens que trois décennies plus tard dans l'affaire *Baker*. Dans cette affaire, la Cour affirmera que la discrétion doit être exercée en accord avec les limites imposées par la loi, le principe de la primauté du droit, les principes du droit administratif, les valeurs fondamentales de la société canadienne et les principes de la Charte canadienne des droits. Qui plus est, lorsque les décisions ont un impact fondamental sur la vie des individus visés, le décideur doit motiver sa décision de manière à démontrer que le contexte précis de ces derniers a été pris en compte. Par conséquent, ces décisions laissent entendre qu'il est difficile de concevoir la discrétion comme un exercice de pur pouvoir.



La professeure Cartier a donc imaginé puis exprimé juridiquement la discrétion à travers la métaphore d'un « dialogue » entre le décideur et l'individu. Suivant ce modèle, les individus ne sont pas simplement soumis à la décision; ils y contribuent activement, d'abord en faisant état de leur cas particulier et ensuite, en participant, de concert avec le décideur, à la détermination des normes qui doivent guider ce dernier dans sa tâche.

L'idée du dialogue l'a conduite à prolonger ses recherches sur le sujet au-delà de la thèse. De façon plus précise, comment s'exerce ce dialogue dans les faits? Par exemple, une personne vulnérable ayant de la difficulté à exprimer sa position au décideur pourrait-elle véritablement participer au dialogue? Le cas échéant, son avocat pourrait-il le faire en son nom? Une fois le dialogue réalisé, sur quelle base le décideur doit-il rendre ses décisions? Les réponses à ces questions permettront à la professeure Cartier d'identifier les circonstances dans lesquelles le dialogue entre les individus et les pouvoirs publics est susceptible de favoriser les valeurs démocratiques, la primauté du droit et la liberté individuelle.

À long terme, la professeure Cartier souhaite déterminer dans quelle mesure sa thèse s'applique aux règles et pratiques en vigueur dans les organismes administratifs internationaux et dans les réseaux complexes à l'échelle internationale. En marge de ces travaux de recherche, elle coordonne un atelier de recherche qui aura lieu à Sherbrooke en septembre sous le thème « L'héritage de l'affaire *Roncarelli c. Duplessis* – 1959-2009 ». Cet atelier, dont les actes seront publiés en 2010, regroupera certains des plus grands spécialistes canadiens et internationaux sur la primauté du droit et sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire.

## GENEVIÈVE CARTIER

### ÉTUDES

- LL.B., Université de Sherbrooke, 1987
- LL.M., Université Cambridge, 1988
- S.J.D., Université de Toronto, 2004

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- Professeure à la Faculté de droit depuis 1989
- Présidente de l'Association des professeurs de droit du Québec, 2001-2002
- Membre du Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke, 2002-2004
- Membre de la Commission du droit du Canada, 2003-2006
- Vice-doyenne aux affaires étudiantes et secrétaire de Faculté, 2005-2008
- Présidente de l'Association canadienne des professeurs en droit, 2007-2008



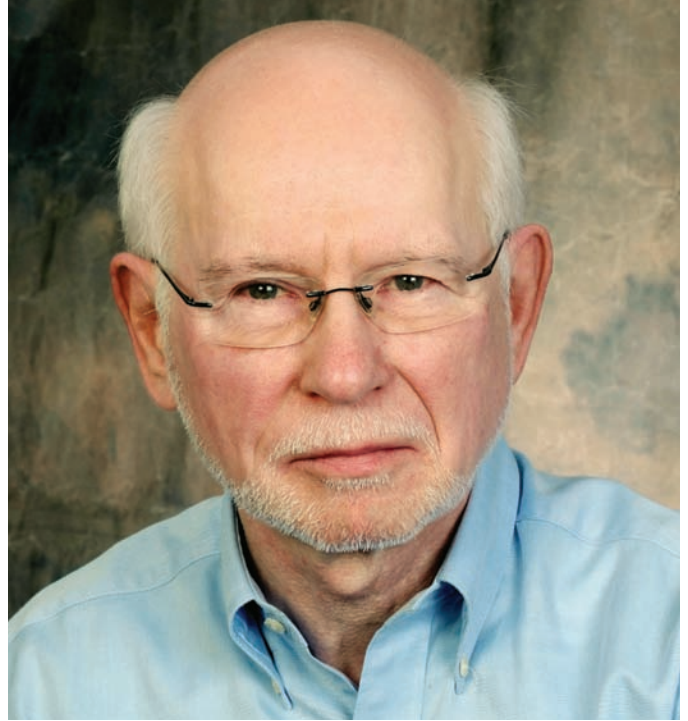
# PARCOURS LOGIQUE D'UN ÉTUDIANT EN PRD

par Linda Nadeau

Tout son parcours reflète ses préoccupations sociales. Originaire de l'Ohio, M<sup>e</sup> William Hartzog s'installe au Québec en 1969. Il milite alors contre la guerre du Vietnam. Après un séjour de trois ans à Londres, où il fait partie de l'équipe d'intervention ponctuelle des services sociaux de l'arrondissement de Westminster, il revient au Québec en 1978. Il joint alors l'équipe du Centre des services sociaux Ville-Marie à titre d'agent de relations humaines.

En 1985, William Hartzog termine ses études en sciences juridiques à l'UQAM et il devient membre du Barreau du Québec en 1987. Sa pratique professionnelle couvre à peu près tous les secteurs du droit. De 1990 à 1993, il agit comme arbitre pour la Commission des droits de la personne. En tant que membre assesseur du Tribunal des droits de la personne, fonction qu'il occupe de 2001 à 2006, il traite de nombreux dossiers portant sur l'application de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Il prête également son expertise à des organisations touchant le droit international, telles que le comité d'établissement d'une Cour pénale internationale, la Table ronde des ONG, le ministère de la Justice du Rwanda et Amnistie Internationale.

« Un règlement auquel les parties ont contribué est une valeur ajoutée et vaut mieux qu'un règlement qui leur est imposé », affirme M<sup>e</sup> Hartzog, qui est médiateur certifié par le Barreau du Québec pour la division des petites créances et pour des dossiers touchant le droit commercial, le droit civil, le droit du travail et le droit familial. Suite logique à son parcours, il s'inscrit en 2008 au programme de 2<sup>e</sup> cycle en prévention et règlement des différends (PRD) exclusivement offert par l'Université de Sherbrooke. Qu'est-ce qui a motivé ce citoyen du monde, déjà rompu aux modes alternatifs de résolution des conflits, à entreprendre ces études?



« Un règlement auquel les parties ont contribué est une valeur ajoutée et vaut mieux qu'un règlement qui leur est imposé. »

« Ce programme permet d'approfondir et de bonifier l'expérience acquise sur le terrain », explique M<sup>e</sup> Hartzog. Il ajoute que les conflits organisationnels et interpersonnels sont de nature très complexe. Ainsi, la diversité des expertises provenant des étudiants enrichit les échanges et offre une palette variée de solutions possibles. L'encadrement et la qualité de l'enseignement donnent accès à des horizons nouveaux tout en procurant de solides assises dans la façon d'analyser les situations soumises. M<sup>e</sup> Hartzog entrevoit déjà des avenues à explorer grâce aux idées générées dans les salles de cours de PRD.

Le bien-fondé de la justice participative a trouvé tout son sens pour M<sup>e</sup> William Hartzog entre 2006 et 2008, alors qu'il agissait comme juge administratif en chef dans le cadre du « Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens » mis sur pied par le gouvernement du Canada. « J'ai pu constater les bienfaits à tous points de vue de la communication d'expériences parfois douloureuses dans un contexte moins confrontant. Ce fut l'expérience la plus enrichissante de ma carrière. »

# JACQUES J. ANCTIL

# UNE ÂME

# DE GUERRIER

par Diane Bergeron

« Chaque année, je dis aux étudiants qui commencent leur baccalauréat : “Vous avez trois ans pour me battre au squash”. Généralement, il y en a 10-15 qui s’essaient, mais aucun n’a jamais réussi! » Jacques J. Anctil est un être compétitif. Pas seulement pour son sport de prédilection, d’ailleurs. Par contre, il aime aussi donner des conseils, accompagner les gens et favoriser la réussite. Sa façon à lui d’aimer les étudiants a été de les pousser à réaliser leur plein potentiel. Il a appliqué sa pédagogie à lui-même en menant une carrière fructueuse comme professeur, spécialiste de la procédure civile, gestionnaire et syndicaliste.

Embauché comme professeur en 1967, M. Anctil a toujours partagé son temps entre l’enseignement et l’administration. Il a été doyen intérimaire en 1971, vice-doyen de 1972 à 1975 et doyen de 1979 à 1982. « Si je n’avais pas été professeur, j’aurais fait carrière comme avocat », décrète celui qui a toujours été premier de classe. « J’aurais mené d’autres combats... », ajoute-t-il d’emblée.

Guerrier pacifique, Jacques J. Anctil? Les faits semblent l’attester. Il a employé une bonne partie de sa carrière universitaire à concilier les visées des uns et des autres en occupant les fonctions de président et de négociateur du Syndicat des professeurs et professeurs de l’Université de Sherbrooke (SPPUS). La plateforme syndicale, au sein de laquelle il a œuvré pendant près de 25 ans, a été riche d’enseignement pour le professeur. Il y a puisé une vision de l’Université « qui dépasse son propre corridor ». Ayant quitté le SPPUS en 2007, Jacques J. Anctil porte une affection tout aussi sentie pour ses collègues que pour ses étudiants. « J’ai aimé les professeurs. J’ai aimé leurs qualités et accepté leurs défauts », déclare-t-il sincèrement.



## À l’école de la terre

Au début des années 70, M. Anctil a fait l’acquisition d’une terre dans le canton de Melbourne. Il y a aménagé des sentiers et s’est même lancé dans l’apiculture pendant quelques années. À cette époque, il apportait du miel au Salon des professeurs. « Ma terre a été mon psychiatre, raconte-t-il. En travaillant sur ma terre, en faisant des choses “inutiles”, j’ai trouvé des solutions à une foule de problèmes. » Celui qui voit le travail manuel comme une forme de méditation tâche maintenant la production forestière.

## Toujours sur deux roues

Des générations d’étudiants ont côtoyé le professeur Anctil au volant de sa moto. Ceux qui fréquentent la Faculté de droit peuvent encore le croiser sur sa monture d’acier. Depuis quelques années, il s’adonne au vélo été comme hiver... à 66 ans! « Je passe plus de temps sur mon vélo que sur ma moto maintenant. L’impression de liberté est la même et ça permet de faire de l’exercice. » Avec toutes les côtes qu’il a à monter dans les rues de Sherbrooke, voilà qui le garde en forme pour profiter encore longtemps de la présence de ses trois enfants et de ses six petits-enfants, pour lesquels il a beaucoup d’amour. En forme aussi pour continuer à défier ses étudiants au squash!

# TROIS DIPLÔMÉS DE LA FACULTÉ ACCÈDENT À LA MAGISTRATURE

par Linda Nadeau

## Nomination d'un plaideur

En janvier dernier, l'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a procédé à la nomination de M<sup>e</sup> **Gérard Dugré** (LL.L. 1979, M. Fisc. 1981) à titre de juge à la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Monsieur le juge Dugré a été avocat au sein du cabinet Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. de 1981 à 2009, où il a développé une solide expertise dans les domaines du contentieux des affaires civiles, du droit commercial, du droit fiscal et du droit administratif.

Gérard Dugré a déjà reçu plusieurs hommages rares au cours de sa carrière. Il a été nommé Ambassadeur de la Faculté de droit lors du Gala du rayonnement 2008. Pour souligner ses 25 années de pratique, *Le Monde Juridique* lui a décerné en 2006 le titre de « Plaideur de l'année ». La publication le décrivait alors en ces termes : « Homme de défi, plaideur de grande réputation et juriste incomparable, Gérard Dugré adore sa profession et sait qu'il peut rendre service à ses clients, sans oublier le rôle fondamental de l'avocat qui est de faire triompher la justice. »

## Deux anciennes procureures aux poursuites criminelles et pénales

Le 2 avril 2009, la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, l'honorable Kathleen Weil, a annoncé la nomination de quatre juges à la Cour du Québec. Parmi ceux-ci, on retrouve M<sup>e</sup> **Hélène Fabi** (LL.B. 1985) et M<sup>e</sup> **Louise Leduc** (LL.B. 1986).

Madame la juge Fabi était procureure aux poursuites criminelles et pénales à Sherbrooke depuis 1991. Auparavant, elle a fait partie des cabinets Fréchette Chapdelaine et Associés ainsi que Laroche Gauthier et Associés. Sa pratique lui a permis d'exercer dans plusieurs secteurs du droit, que ce soit en matière criminelle ou civile, en droit du travail ou en droit municipal. Elle siège à la Chambre criminelle et pénale de même qu'à la Chambre civile pour le district de Saint-François. Elle remplace l'honorable juge **Michel Côté** (LL.L. 1967) qui a pris sa retraite après 25 ans à la Cour du Québec.

Madame la juge Louise Leduc siège à la Chambre criminelle et pénale pour le district de Longueuil. Elle a également



M. le juge Gérard Dugré



M<sup>me</sup> la juge Hélène Fabi



M<sup>me</sup> la juge Louise Leduc

été procureure aux poursuites criminelles et pénales dans le même district. Elle s'est particulièrement engagée au sein de groupes de travail en matière d'agression sexuelle et d'intervention judiciaire touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle ou des troubles mentaux.



# PAUL CORBEIL NOTAIRE EN DROIT SPORTIF

par Diane Bergeron

Fait soulevé par plusieurs articles parus récemment dans la presse juridique, un nombre croissant d'avocats exerce en gestion du sport. Qu'en est-il du côté des notaires? Apparemment, bien peu d'entre eux se retrouvent dans le monde sportif. M<sup>e</sup> Paul Corbeil (LL.B. 1987, D.D.N. 1988) est notaire et agent de joueurs de hockey. Il gère la carrière d'une trentaine d'athlètes qui évoluent dans la Ligue nationale et la Ligue américaine de hockey, de même que dans des clubs européens. Après ses études, le juriste s'est installé à Trois-Rivières et a entrepris une pratique notariale traditionnelle, axée sur le droit immobilier et commercial. Comme d'autres spécialistes du droit sportif, la passion du sport a joué un rôle important dans son changement de trajectoire. Cependant, c'est sa persévérance et ses qualités humaines qui lui ont permis d'accumuler les victoires.

Les autres attributs d'un bon agent sportif? M<sup>e</sup> Corbeil en évoque quelques-uns : négociateur, vendeur, visionnaire, dépisteur de talent, réseuteur. « Lorsqu'on signe un contrat avec un hockeyeur, on devient sa première ressource. On agit comme point de contact entre différents intervenants,

dont la famille, les entraîneurs, les gestionnaires d'équipe. » Le rôle de l'agent consiste aussi à aplanir les difficultés et à aider son client à garder la tête froide. Récemment, Paul Corbeil s'est livré à une petite enquête pour accompagner un joueur devant choisir entre deux types de chirurgie. Une profession qui présente un champ d'activités particulièrement vaste et un quotidien peu routinier, donc. Jusqu'à quel point le baccalauréat en droit est un atout pour faire figure de référence dans un tel milieu?

« Ma formation juridique me permet de donner des conseils avisés à mes clients dans une foule de situations. S'il est question de protection du patrimoine, de planification testamentaire ou de mariage entre conjoints de nationalités différentes, il y a des lumières qui s'allument. » Bien qu'une formation juridique ne soit pas officiellement requise pour obtenir sa certification d'agent de joueurs, elle s'avère d'une grande utilité pour tout ce qui concerne les questions de réglementation, de convention collective, de griefs et d'arbitrage. C'est pourquoi beaucoup d'agents se dotent d'une licence d'avocat.



M<sup>e</sup> Paul Corbeil

Toujours posté à Trois-Rivières, M<sup>e</sup> Corbeil est apparemment le seul notaire agent parmi les 150 agents de la *National Hockey League Players Association*. Il exerce dans un monde extrêmement compétitif où on n'est jamais à l'abri du vol de client. Un monde où les élus se font rarissimes parmi les hordes d'athlètes appelés.

À deux reprises, M<sup>e</sup> Corbeil a été invité à la Faculté de droit pour dépendre sa carrière en droit sportif aux étudiants. Ces conférences avaient lieu dans le cadre des activités du Centre de développement professionnel de la Faculté. Plus que de discourir sur des concepts juridiques, c'est la notion de vocation qu'il veut transmettre aux futurs juristes. « Je me suis découvert la vocation d'accompagner des personnes dans leur réussite. J'ai pris le chemin le plus long, mais je suis fier de ce que j'ai construit. Quelle que soit la route qu'on choisit, ce qui compte, c'est de cultiver la passion du métier. »



M<sup>me</sup> la juge Hélène de Kovachich

## LA JUSTICE PARTICIPATIVE À L'ŒUVRE

# L'EXPÉRIENCE FRUCTUEUSE DU TAQ

*par Diane Bergeron*

Si la justice participative prend plusieurs formes, elle porte aussi plusieurs appellations. Ainsi, dans le milieu des tribunaux administratifs, on emploie le terme conciliation. En peu de temps, celle-ci s'est imposée comme une voie tout indiquée pour résoudre les conflits d'ordre administratif, si bien qu'elle est désormais intégrée à la *Loi sur la justice administrative*. Comment se vit la conciliation sur le terrain? **Hélène de Kovachich** est bien placée pour en parler. Spécialiste reconnue des dossiers de médiation et de conciliation, M<sup>me</sup> de Kovachich est présidente et juge administratif en chef du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

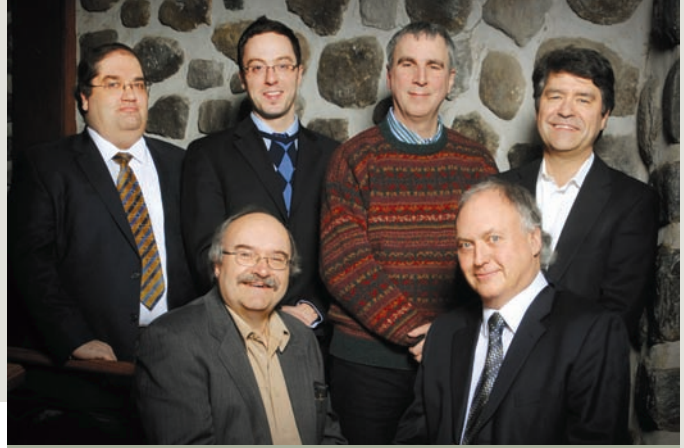
« La conciliation ne constitue pas une alternative au Tribunal administratif du Québec, elle fait partie d'une offre de justice intégrée », souligne M<sup>me</sup> de Kovachich. En effet, au cours des cinq dernières années, le TAQ a traité plus de 4000 dossiers par année par voie de conciliation, ce qui représente 37 % des dossiers, alors que 41 % d'entre eux se sont réglés par le biais de l'audience. En cinq ans, le nombre de procédures de conciliation a augmenté de 57 %. La conciliation est donc de plus en plus prisée par les justiciables.

Dès son entrée en poste en avril 2008, M<sup>me</sup> de Kovachich a entrepris d'élargir les procédures en conciliation à toutes les sections du Tribunal. « En 2008-2009, quelque 30 juges administratifs ont été formés à la conciliation. Une formation adaptée a également été donnée à tous les membres du personnel au soutien juridictionnel du Tribunal. Environ 80 juristes et non-juristes qui travaillent pour les organismes intimés lors des litiges (SAAQ, IVAC, RRQ, etc.) ont aussi été formés. » Adaptées aux dossiers relevant du droit administratif, ces formations ont été conçues par les spécialistes des modes de prévention et de règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, où M<sup>me</sup> de Kovachich a déjà enseigné comme chargée de cours en PRD.

Les résultats de cette vaste opération? Du côté des juges du TAQ, qui agissent tous comme décideurs et comme conciliateurs, on remarque que les organismes intimés ayant suivi la formation proposent des options nouvelles qu'on n'amenait pas auparavant et qui sont tout à fait respectueuses de l'ordre public. Le son de cloche est tout aussi positif chez

les employés du Tribunal et chez les justiciables. « C'est un plaisir pour les gens du TAQ de travailler dans les dossiers de conciliation, parce que les rôles sont clairs et que le service offert aux parties gagne en efficacité. Les parties, elles, bénéficient de délais plus courts, de coûts moins élevés et d'une meilleure compréhension du règlement de leur litige puisqu'elles y participent. »

L'expérience fructueuse du TAQ a déjà conquis d'autres cieux, puisque plusieurs juges administratifs d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud sont venus visiter le Tribunal pour s'inspirer de ses façons de faire. « Le TAQ est devenu un leader dans la mise en place de la conciliation judiciaire », conclut Hélène de Kovachich.



Quelques membres du CA de l'ADDUS. 1<sup>re</sup> rangée : le président André-Gilles Brodeur et le vice-président William Dufort. 2<sup>e</sup> rangée : les administrateurs Guy De Coste, Alexandre McCormack, Neville-Warren Cloutier et Conrad Chapdelaine.

## MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

# GARDONS LE CONTACT

Sentiment d'appartenance et réseautage : voilà ce qui caractérise de plus en plus le rôle de notre association. La Faculté est encore toute jeune. En 2009, elle en est à décerner les diplômes de sa 53<sup>e</sup> promotion. Parmi les premières promotions, il y a encore beaucoup de femmes et d'hommes toujours très actifs dans la société québécoise, qu'ils soient avocats, notaires, professeurs, retraités ou autres. Nous comptons déjà un premier ministre du Québec et un juge de la Cour d'appel dans nos rangs. Un jour pas très lointain, souhaitons-le, nous aurons un premier ministre du Canada et un juge de la Cour suprême parmi les diplômés de notre faculté. Et peut-être que ces illustres collègues seront des femmes, puisque celles-ci représentent, depuis un bon moment déjà, plus de 60 % de nos diplômés.

En juin dernier, l'ADDUS a tenu un cocktail à l'intention des décideurs des mondes juridique, administratif et politique dans la magnifique ville de Québec. C'était une occasion toute désignée pour rassembler les diplômés de notre faculté qui vivent maintenant à Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, dans le Bas-St-Laurent ou en Gaspésie. Sous la présidence d'honneur de la ministre **Monique Gagnon-Tremblay** (LL.L. 1971, D.D.N. 1973), cet événement inoubliable a attiré environ 60 personnes.

C'est aussi en ayant en tête les mots « sentiment d'appartenance » et « réseautage » que nous tiendrons les « Retrouvailles 2009 » le 19 septembre prochain. Ce sera la 4<sup>e</sup> édition de ces rencontres annuelles regroupant les diplômés qui célèbrent 5 ans, 10 ans, 15 ans... jusqu'à 50 ans d'obtention de leur diplôme. Si votre diplôme de baccalauréat de la Faculté vous a été remis lors

d'une année se terminant par un 4 ou par un 9, c'est vous qui êtes conviés aux retrouvailles du 19 septembre prochain.

Enfin, pour nous aider à garder le contact avec vous, il est très important que nos listes d'adresses soient à jour. N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous nous ferons un plaisir de vous inviter à nos activités ou encore de parler de vous dans nos pages... car c'est pour vous que nous existons!

**André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971)  
Président de l'ADDUS

### TROIS FAÇONS DE NOUS JOINDRE

Pour contacter l'ADDUS :

[ADDUS@USherbrooke.ca](mailto:ADDUS@USherbrooke.ca)

Pour s'abonner gratuitement à *Paroles de droit*, pour signifier un changement d'adresse ou un désabonnement :

[chang.adresse@USherbrooke.ca](mailto:chang.adresse@USherbrooke.ca)

Pour donner de vos nouvelles :

[redaction.droit@USherbrooke.ca](mailto:redaction.droit@USherbrooke.ca)





Une belle grappe de diplômés ayant participé au Cocktail des décideurs.

# UN COUP DE CHAPEAU À NOS DÉCIDEURS

Les réceptions de l'Association des diplômés de droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) se suivent et se ressemblent! En effet, elles permettent de mettre en exergue et, disons-le franchement, de célébrer les réalisations des 6511 diplômés de la Faculté de droit. Après Montréal et ses juges en 2006, Sherbrooke et sa magistrature en 2007, c'était au tour de Québec et de ses décideurs de recevoir un coup de chapeau bien mérité. Environ soixante diplômés de la Faculté ont ainsi eu le bonheur de se retrouver, le 15 juin dernier au cœur de Québec, dans le magnifique jardin du Cercle de la Garnison.

L'événement consistait à rendre hommage aux magistrats qui siègent dans la grande région de Québec et à honorer des personnes qui assument de hautes fonctions au sein de l'État québécois, d'où l'expression « Cocktail des décideurs ». **Monique Gagnon-Tremblay** (LL.L. 1972), présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale ainsi que de la Région de l'Estrie, s'est fait un grand plaisir de présider l'événement. Elle a d'abord tenu à saluer le groupe de la part du premier ministre. « La Faculté de droit a toujours eu une excellente renommée! »,

a dit la présidente, qui a gratifié l'assemblée de cette savoureuse anecdote : « En ce qui me concerne, j'ai décidé un jour de m'inscrire en droit à l'Université de Sherbrooke après avoir été secrétaire de notaire pendant 12 ans. Je me suis dit tant qu'à faire les contrats, aussi bien percevoir les honoraires!... »

Le maître de cérémonie **M<sup>e</sup> André Gilles Brodeur** (LL.L. 1971), président de l'ADDUS et avocat à la retraite, a salué chacune des personnes honorées et a transmis les salutations de celles qui ne pouvaient être présentes. Ses habiles pointes d'humour ont contribué à la bonne humeur générale. La nouvelle rectrice de l'Université de Sherbrooke **Luce Samoisette** (LL.B 1981, D.D.N. 1982) a également adressé quelques mots aux diplômés réunis. « Je suis fière de mes racines facultaires! » a déclaré celle qui a été tour à tour étudiante, professeure et vice-doyenne à la Faculté avant de poursuivre sa carrière au sein de la haute direction de l'Université.

Enfin, le doyen de la Faculté de droit **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) y est allé d'un laïus chaleureux et admiratif à l'endroit des invités. « Aux décideurs honorés ce soir, ainsi qu'à vous tous, diplômés de notre

Faculté qui évoluez aux quatre coins du Québec et même ailleurs dans le monde, sachez que vous êtes une source d'inspiration et de motivation pour nos étudiants de même que pour la toute Faculté. »

Après les discours, les convives ont pu échanger à loisir avec leurs condisciples. Ces précieux moments de retrouvailles ont été grandement appréciés. Apparemment, ce n'est qu'une première! Comme le dit si bien **William Dufort** (LL.L. 1971), vice-président du conseil d'administration de l'ADDUS, « il y aura d'autres coups de chapeau tant il y a de belles têtes parmi les diplômés de la Faculté! »



La présidente d'honneur de l'événement  
M<sup>me</sup> Monique Gagnon-Tremblay.

# DÉCIDEURS HONORÉS



Quelques décideurs honorés lors du Cocktail : Paulin Cloutier, Roger Lefebvre, Jocelyn Crête, Monique Gagnon Tremblay, Bernard Lemieux, Paul Yergeau, Yves Lafontaine, Narcisse Proulx.

Christian Beaudoin (LL.L. 1964)

Juge administratif au TAQ à Québec (retraité)

Conrad Chapdelaine (LL.L. 1974)

Juge à la Cour du Québec et membre du CA de l'ADDUS

Jean Charest (LL.B. 1980)

Premier ministre du Québec

Paulin Cloutier (LL.L.1973)

Juge à la Cour municipale de Québec

Yvan Cousineau (LL.L. 1972)

Juge à la Cour du Québec à Trois-Rivières

Jocelyn Crête (LL.L. 1972)

Juge à la Cour municipale de Trois-Rivières

Louis Dionne (LL.B. 1982)

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Louis-Charles Fournier (LL.L. 1970)

Juge à la Cour du Québec à Saguenay

Micheline Fournier (LL.B. 1983)

Juge à la Cour municipale de Baie-Comeau

Monique Gagnon Tremblay (LL.L. 1972)

Présidente du Conseil du trésor, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et ministre responsable de la Région de l'Estrie

G.-André Gobeil (LL.L. 1971)

Juge à la Cour du Québec (retraité)

Guy Lambert (LL.L. 1974)

Juge à la Cour du Québec à Trois-Rivières

Yves Lafontaine (LL.L. 1962)

Juge au TAQ à Québec

Roger Lefebvre (LL.L.1967)

Président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Bernard Lemieux (LL.L. 1974)

Juge à la Cour du Québec à Québec

Laurent Lessard (LL.L. 1988)

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Lucie Morissette (LL.B. 1989)

Juge de paix à la Ville de Rivière-du-Loup

Christian Paradis (LL.B. 1996)

Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux

Narcisse Proulx (LL.L. 1964)

Juge suppléant à la Cour du Québec

Michel Richard (LL.L. 1970)

Juge à la Cour supérieure à Trois-Rivières

Guy Ringuet (LL.L. 1976)

Juge à la Cour du Québec à Rivière-du-Loup

Lucie Rondeau (LL.L. 1979)

Juge coordonnatrice adjointe à la Cour du Québec à Québec

Luce Samoisette (LL.B. 1981)

Rectrice de l'Université de Sherbrooke

Michel Simard (LL.L. 1964)

Juge à la Cour du Québec à Québec

Jacques Trudel (LL.L. 1977)

Juge à la Cour du Québec à Trois-Rivières

Paul Yergeau (LL.L. 1964)

Juge au Tribunal du travail (retraité)



M<sup>re</sup> Myriam Taschereau, Mme la ministre Monique Gagnon-Tremblay, M<sup>r</sup> Simon Tremblay et le professeur Jean-Guy Bergeron.



M<sup>r</sup> Guy Bertrand en compagnie du doyen Daniel Proulx et de la journaliste Diane Bergeron.



M<sup>me</sup> la bâtonnière de Québec Lise Bergeron et le maître de cérémonie M<sup>r</sup> André-Gilles Brodeur.



Les professeurs de la Faculté (actuels et anciens) présents au cocktail : Sébastien Lebel-Grenier, Jean-Guy Bergeron, Luce Samoisette, Robert Tétrault, Suzanne Philips-Nootens et Daniel Proulx.



M<sup>r</sup> William Dufort et M<sup>re</sup> Lu Chan Khuong.



PROMOTIONS FINISSANT PAR 4 ET PAR 9

# RETROUVAILLES LE 19 SEPTEMBRE PROCHAIN



Le juge Yvon Roberge,  
président d'honneur des Retrouvailles 2009.

Si vous avez obtenu votre licence ou votre baccalauréat en droit il y a 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 ou 50 ans, vous êtes chaleureusement invité aux Retrouvailles 2009! Ces dernières auront lieu le 19 septembre prochain à Sherbrooke.

En après-midi, il y aura des visites guidées de la Faculté et une exposition des mosaïques de photos des promotions à l'honneur au Salon des personnels (local A9-161). Certaines promotions prévoient se rencontrer dans des lieux mythiques pour leurs diplômés. Des informations à cet effet seront affichées sur le babillard du Salon des personnels. En fin d'après-midi, tous les diplômés se déplaceront vers l'hôtel Delta où il y aura un cocktail et le banquet des promotions.

L'événement se déroulera sous la présidence d'honneur du juge Yvon Roberge, diplômé de la promotion 1959. Plusieurs d'entre vous le connaissent, soit parce qu'il a siégé dans différents districts judiciaires du Québec, soit parce que vous l'avez croisé lorsqu'il plaidait, soit parce que vous l'avez côtoyé à une époque où il animait des travaux pratiques à la Faculté.

Notre record d'assistance date de 2007 avec 175 personnes, alors que les représentants de la promotion 1982 étaient, et de loin, les plus nombreux.

Au moment d'écrire ces lignes, les personnes suivantes agissaient comme recruteurs ou signataires des lettres d'invitation. N'hésitez pas à les contacter si vous voulez participer à une chaîne d'appels, organiser une activité pour le samedi après-midi, planifier un rassemblement pour la nuit du 19 au 20 ou vous porter volontaire pour toute autre contribution.

- 1959 : L'honorable Yvon Roberge
- 1964 : L'honorable Jacques Desormeau
- 1969 : L'honorable Gilles Mercure et M<sup>e</sup> Bernard Trudeau
- 1974 : L'honorable Conrad Chapdelaine et M<sup>e</sup> Jocelyn Gaudette
- 1979 : M<sup>e</sup> Judith Viens et M<sup>e</sup> Serge Petit
- 1984 : M<sup>e</sup> Linda Goupil, l'honorable Sylvain Coutlée, M<sup>e</sup> Nicole Parent et M<sup>e</sup> Daniel Grégoire
- 1989 : M<sup>e</sup> Geneviève Pichet et M<sup>e</sup> André Turmel
- 1994 : M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds, M<sup>e</sup> Sophie Bétique, M<sup>e</sup> Sébastien Duchesne et M<sup>e</sup> Marie-Hélène Salvail
- 1999 : M<sup>e</sup> Josée Poirier et M<sup>e</sup> Éric Vaillancourt
- 2004 : M<sup>e</sup> Pierre-Olivier Baillargeon et M<sup>e</sup> Alexandre Tardif.

**VOUS N'ÊTES TOUJOURS PAS INSCRIT À CETTE JOURNÉE  
MÉMORABLE? IL EST ENCORE TEMPS DE LE FAIRE!**

**PAR INTERNET :**

[www.USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://www.USherbrooke.ca/droit/diplomes)  
Dans le menu de gauche, cliquez sur ADDUS puis sur Retrouvailles 2009.

**PAR TÉLÉPHONE :**

Karine Richard : 1 800 267-8337, poste 63500

**PAR LA POSTE :**

A/S Karine Richard  
Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

**COÛT :**

80 \$/personne et 135 \$/couple  
Faire le chèque à l'ordre de l'ADDUS et l'acheminer à Karine Richard.



# CLINS D'ŒIL

**Asselin, Philippe** (1997) — Est devenu associé chez Lavery. M<sup>e</sup> Asselin est spécialisé en droit fiscal.

**Auger, Jocelyn** (1995) — Est devenu vice-président aux affaires juridiques pour l'entreprise Enerkem spécialisée dans le développement et la production de produits biochimiques.

**Bergeron, France** (1981) — A reçu la distinction d'« *Avocatus Emeritus* » du Barreau lors du congrès annuel du Barreau en mai dernier à Montréal. Elle évolue au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Brodeur, André-Gilles** (1971) — A dorénavant le statut d'avocat à la retraite après 37 années au Centre communautaire juridique de l'Estrie, où il a débuté sa carrière comme avocat, puis comme directeur de division.

**Cassar, Matthew** (2008) — L'entreprise Sherweb, dont il est le vice-président et cofondateur, a reçu la mention spéciale PME Innovante lors du 23<sup>e</sup> Gala Reconnaissance Estrie. Cette entreprise offre des services d'hébergement clés en main à plus de 10 000 clients provenant de 80 pays.

**Cauchon, Sandra** (2002) — Est devenue secrétaire générale de la société Mines Richmond inc. M<sup>e</sup> Cauchon s'est jointe à l'équipe à titre d'avocate en septembre 2008.

**Côté, Michel** (1967) — L'honorable juge Côté a pris sa retraite après 25 années à la Cour du Québec à Sherbrooke.

**Cotnoir, Frédéric** (1997) — Est devenu associé avec participation chez McCarthy Tétrault. M<sup>e</sup> Cotnoir pratique le droit des sociétés et le droit des valeurs mobilières.

**Goupil, Linda** (1984) — S'est vu attribuer la distinction honorifique d'« *Avocatus Emeritus* » par le Barreau du Québec lors du Congrès annuel tenu en mai dernier.

**Labrecque, Simon** (1997) — Est devenu associé chez Gowlings. M<sup>e</sup> Labrecque est spécialisé en droit fiscal et en droit des sociétés.

**Landry, Marie-Claude** (1988) — S'est vu attribuer la distinction honorifique d'« *Avocatus Emeritus* » par le Barreau du Québec lors du Congrès annuel tenu en mai dernier.

**Lemay, Jacques** (1967) — A pris sa retraite comme directeur général du Centre communautaire juridique de l'Estrie où il a œuvré pendant 31 ans. En 2004, il s'est vu décerner le titre d'Ambassadeur de la Faculté de droit lors du Gala du rayonnement.

**L'Heureux, Josiane** (1997) — Est devenue associée chez Lavery.

**Nadeau-Baribeau, Marie-Élisabeth** (2003) — A été nommée directrice des affaires juridiques de la société de commandite Gestion Valeo, spécialisée dans la gestion de droits de propriété intellectuelle, licences, brevets et transferts de technologies.

**Paradis, Pierre** (1968) — S'est vu décerner le Mérite du Barreau lors du Congrès annuel tenu en mai dernier à Montréal. Auparavant, le Barreau du Québec lui a attribué le titre d'« *Avocatus Emeritus* ». Il est l'actuel président de la Corporation de services du Barreau du Québec depuis 2004.

**Paré, Denis** (1976, 1977) — Est élu vice-président du conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires Desjardins. M<sup>e</sup> Paré est le cofondateur de l'étude PARÉ, TANGUAY, NOTAIRES de Sherbrooke faisant partie du réseau PME INTER Notaires.

**Piché-Messier, Mathieu** (1997) — Avec deux autres associés du groupe Litige chez Borden, Ladner & Gervais, il a publié le premier guide québécois en matière d'injonction intitulé *L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich*.

**Renno, Karim** (1999) — Est devenu associé chez Osler, Hoskin & Hartcourt. Sa pratique touche plusieurs domaines du droit, principalement en matière de recours collectifs et de litiges.

**Simard, Éric** (1985) — Au moment d'aller sous presse, *Paroles de droit* apprenait que M. Simard a été nommé juge à la Cour du Québec. Il exercera principalement à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse à Saint-Jean-sur-Richelieu.

## IN MEMORIAM

L'honorable juge **Pierre Dussault** est décédé le 21 décembre 2008. Il a été professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke de 1967 à 1990 où il a exercé des fonctions de vice-doyen pendant huit ans.

Ayant fait sa maîtrise à Harvard en 1971, il a entrepris de bâtir le programme de droit fiscal à la Faculté de droit. Il a grandement contribué à la formation des juristes en droit fiscal par ses enseignements et par sa participation à de nombreuses activités de formation professionnelle et continue. En 1990, Pierre Dussault a été nommé juge à la Cour canadienne de l'impôt où il a siégé jusqu'à sa retraite en 2006.

Ses collègues et étudiants gardent le souvenir d'un homme profondément honnête et exigeant qui savait situer la règle de droit dans un contexte plus large, tenant compte notamment des implications sociales et économiques.

## DONNEZ DE VOS NOUVELLES!

[redaction.droit@USherbrooke.ca](mailto:redaction.droit@USherbrooke.ca)

*Paroles de droit* les diffusera avec plaisir!



# PRENEZ PART À L'ÉVOLUTION DU DROIT

## AVEC NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

### Doctorat

- **Tous les domaines du droit** (Sherbrooke)  
*Extension du programme de l'Université Laval*

### Maîtrise de recherche

- **Tous les domaines du droit** (Sherbrooke)

### Maîtrises professionnelles

- **Droit et politiques de la santé** (Sherbrooke et Longueuil)
- **Prévention et règlement des différends** (Longueuil)

### Diplômes de 2<sup>e</sup> cycle

- **Droit et politiques de la santé** (Sherbrooke et Longueuil)
- **Prévention et règlement des différends** (Longueuil)
- **Common law et droit transnational** (Sherbrooke)
- **Droit notarial** (Sherbrooke et Longueuil)
- **Lutte contre la criminalité financière** (Longueuil)

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle

- **Prévention et règlement des différends** (Longueuil)